

Code INSEE : 20006759300042	Décision Modificative	Département : Creuse
Etablissement : CABHPM SERVICE ASSAINISSEMENT	Année 2017	Poste Comptable : TRESORERIE D'AUZANCES BE
Budget : BUDGET ASSAINISSEMENT	Page n° 1	Date de Séance : 20/12/2017

Virement de crédit**N° 02**

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	61

PRESENTS	
dont VOTANTS	

L'an deux mil dix sept , le vingt décembre, le Conseil Communautaire de la communauté de communes de CABHPM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHENERAILLES, sous la présidence de Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 14/12/2017

Etaient PRESENTS : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD, TOURNAUD à MATHIEU.

Etaient ABSENTS :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Communautaire sur décision du Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Virements crédits opération 31 : achat de matériel**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
PG : ACHAT MATERIEL				1 200,00
Autres immobilisations corporelles			2188 31	1 200,00
PG : TRAITEMENT MAUTES		1 200,00		
Terrains nus	2111 33	1 200,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 200,00		1 200,00

Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du .././.... et de la publication en date du .././.....

A la communauté de communes de CABHPM, le 20/12/2017
Pour extrait conforme,
Le Président